



Lettre info – APVM34 - 2025 « AGIR POUR LE VIVANT À MONTPEYROUX 34 »

La protection de la biodiversité à Montpeyroux

A Montpeyroux, l'urgente priorité de protéger la Vie se décline sous divers aspects. D'un côté, la municipalité célèbre la plantation d'une haie le long d'une vigne par les enfants de l'école et les habitants bénévoles ainsi que la réalisation d'une lavagne protégée des sangliers. Les chasseurs réintroduisent des lapins et une « zone de promenade canine » est déclarée pour les chiens du village. De l'autre côté, la même municipalité envisage la conversion de 3 ha d'anciens jardins, potagers, vignes et vergers, en jachère depuis des décennies sur les Prés de la Dysse accolés au vieux village, pour les transformer en ZAC avec rond-point, parkings, routes et 60 logements. Tout ceci en dépit d'une très forte opposition de la population, 90 logements vacants dans le village et des maisons déjà en cours de construction dans le moindre espace disponible.



*30 mars 2025- Fête des Prés organisée par APVM34
Visite commentée des Prés de la Dysse*

Les Prés de la Dysse, c'est un site magnifique à l'entrée de Montpeyroux qui abrite une biodiversité d'une richesse et d'une valeur inestimables. Le sol, constamment humide, n'a jamais été traité avec des produits toxiques et a été naturellement enrichi par de nombreux troupeaux avant que la voiture ne prenne toute la place. La flore et la faune sont redevenues à moitié sauvages. C'est l'une des dernières zones agricoles non plantées de vignes du village et elle est propice à bien d'autres projets agricoles nourriciers.

Même si chacun ici sait parfaitement que le site abrite une multitude d'espèces dont une bonne partie protégées et/ou en danger : insectes, reptiles dont la couleuvre de Montpellier et divers lézards protégés, batraciens à foison, oiseaux (voir liste élaborée par la LPO) ainsi que de nombreux petits et grands mammifères, la richesse de la biodiversité des Prés de la Dysse n'a jamais fait l'objet d'une quelconque évaluation sérieuse, malgré les recommandations du PLU et grâce à l'obtention de deux dispenses d'impact environnemental.

L'impact de la ZAC ne serait pas « significatif » !

C'est très pratique pour la mairie de pouvoir vendre à un aménageur un terrain constitué de multiples parcelles appartenant à divers propriétaires. C'est l'aménageur qui devra gérer les expulsions de propriétaires réfractaires, tenir compte des espèces menacées sur la zone et, peut-être, au cas où, engager une étude d'impact, faire les évaluations et analyses de sol qui n'ont jamais été réalisées. Pourtant il suffit d'observer les façades autour de la zone pour constater les énormes fissures occasionnées par la circulation souterraine de l'eau sur les couches d'argile qui gonflent et se rétractent en profondeur.

Un autre grand projet de notre municipalité en faveur de la biodiversité est l'aménagement d'un champ en friche dans le haut du quartier de la Meilhade, qui offre un splendide point de vue sur le hameau du Barry, afin d'en faire « un espace extérieur de rencontre qui pourra être végétalisé et arboré » et ... un parking !

Il est vrai que les parkings fleurissent à Montpeyroux depuis quelques années. Petits jardins, places et squares qui avaient un charme fou ont été transformés en parking « végétalisés » ; ce qui signifie qu'il reste au moins un arbre. Et les paysages magnifiques n'échappent hélas pas au « besoin » d'artificialisation : après l'entrée du vieux hameau du Barry défigurée par un énorme rond-point puis le bas du Castellans qui hébergent dorénavant des campings-cars, voici l'un des derniers points de vue facilement accessibles dans la mirette du progrès. Même l'imposant Mt Baudille devient difficile à voir depuis le village ! Il n'y a pourtant aucune évidence de la nécessité de tant de places pour les voitures si l'on considère que la population (seulement 1400 habitants) n'a pas été concertée, qu'un parking existe déjà en bas de la Meilhade (vide la plupart du temps) et qu'un grand camping désaffecté dans le centre-village serait idéal pour l'accueil des campings-cars.

Quant aux espaces extérieurs de rencontre, nous ne ferons aucun commentaire, ceux qui existaient ayant déjà été bétonnés sans aucun état d'âme.

*Un parking végétalisé à
Montpeyroux
(ex magnifique petit jardin)*



L'association **APVM34** lutte depuis 2022 à la protection de la biodiversité et en particulier contre l'implantation d'une ZAC sur les Prés de la Dysse. Ce nouveau projet à la Meilhade s'ajoute à la liste de nos combats. Nous demandons une expertise par saisons de la flore et de la faune des Prés de la Dysse (trop tard pour le haut de la Meilhade, dévasté dès son achat par la tonte rase et l'aménagement d'un accès voitures), une évaluation précise des besoins des administrés, une liste de toutes les possibilités de rénovations des maisons anciennes, et surtout de tenir compte de l'avis des habitants et pas uniquement des profits potentiels de l'achat/vente de terrains et de l'accueil touristique haut-de-gamme.

Malgré plusieurs tentatives, les discussions n'ont pas été possibles entre la municipalité et les opposants aux projets de ZAC et parkings. Une première procédure juridique a dû être engagée par APVM34 en 2022 (demande de recours gracieux rejeté par la mairie, requête d'annulation, puis médiation demandée par le Tribunal qui n'a abouti à rien).

En 2023, la municipalité a été contrainte de revoir à la baisse ses projets d'extension urbaine : au maximum 3 ha pourront être utilisés en extension des limites de Montpeyroux. 3 ha que la mairie s'empresse d'assigner au projet de ZAC qui passe ainsi de 8 ha à 3 ha en conservant 60 logements et les mêmes accès, rond-point et parkings. Et ceci alors que d'autres sites, déjà impactés et aménagés, auraient pu parfaitement convenir si les réels besoins en logement avaient été clairement formulés. La réunion de concertation organisée sur le sujet illustre parfaitement les méthodes de « concertation » utilisées : manque de plans et d'informations compréhensibles, concertation pendant les vacances d'été et la période de rentrée, intervenants embauchés pour gérer les échanges entre municipalité et administrés (moins d'une centaine de personnes présentes dans la salle...), et le bilan fait et approuvé par les élus sans tenir compte des multiples questions et contestations publiées sur le site dédié. Même procédé pour le terrain de la Meilhade : le compte-rendu du conseil municipal mentionne qu'aucune remarque n'a été formulée alors que l'opposition était vive et a avancé plusieurs arguments de contestation. Mais notre maire déclare en plein conseil municipal « qu'il ne travaille qu'avec les gens qui sont d'accord avec lui ». Belle vision de la démocratie...

Les modifications du PLU sont en cours pour le mettre en accord avec les nouvelles contraintes gouvernementales mais la population n'en a été avertie que de façon très confuse. Par exemple, la nouvelle concertation n'a été rendu publique qu'avec une annonce début décembre sur le panneau lumineux de la mairie avec une adresse invalide modifiée seulement mi-février. Et ceci n'est qu'un exemple ...

APVM34 a engagé une 2^{ème} procédure juridique au début de l'année. Tous ceux qui veulent défendre les dernières parcelles abritant une réelle diversité d'espèces aux abords de Montpeyroux peuvent nous soutenir en adhérant à l'association (5 euros), en participant aux diverses animations, balades, concerts, projections-débats, en visitant notre site ou en cotisant à notre cagnotte en ligne : helloasso.com/associations/agir-pour-le-vivant-a-montpeyroux-34-apvm34.

Renseignement : ca.apvm34@gmail.com ou sur notre site : <https://APVM34.fr>